Association Loi 1901
8, rue du Lavoir
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Tel : 06 07 29 85 35
Site : http://a10gratuite.free.fr
courriel : a10gratuite@free.fr

Communiqué de presse

Saint Arnoult en Yvelines, le 31 janvier 2012

C'est devenu une fâcheuse tradition annuelle : les tarifs des péages des autoroutes françaises augmentent ce 1 février en moyenne de 2.5%.
Avec un bel ensemble synchronisé, l'Etat et les concessionnaires assurent que ces hausses sont raisonnables car, globalement, pour les usagers, elles sont contenues au niveau de l'inflation de l'année précédente. Cette façon de présenter les choses est une formidable duperie.

En effet, la vraie question est de savoir si ces hausses sont nécessaires à l'amortissement des investissements consentis, à l'entretien et à la gestion du réseau autoroutier, voir à l'équilibre financier des concessionnaires ? Sans ambigüité, la réponse est non.

Les bilans financiers des concessionnaires en attestent. Leurs résultats nets se situent entre 18.7% et 24.1% de leurs chiffres d'affaires, alors que, pour la plupart des entreprises françaises, ce ratio est inférieur à deux chiffres.

Par exemple, il est bon de savoir que VINCI-autoroutes, propriétaire de plus de la moitié du réseau concédé français (avec notamment ASF, COFIROUTE et ESCOTA) et premier concessionnaire européen, représente 12.7% du chiffre d'affaires de VINCI mais 47.1% de son résultat net. Pour sa part, COFIROUTE représente 3.9% du CA du groupe mais 17.6% de son résultat net. Ajoutons qu'en 2010 (dernier bilan paru) COFIROUTE à dégagé un résultat net de 312 M€, soit 24.1% de son CA. Sur cette somme, 311 M€ de dividendes ont été accaparés par les actionnaires du groupe.

Pour ce qui concerne le groupe espagnol ABERTIS, propriétaire des concessions SANEF et SAPN (bénéficiaire de la plus forte hausse tarifaire), la décence le conduit à ne pas publier son résultat net. Quant à APRR-AREA son résultat net entre 2009 et 2010 à fait un bon de 19.9%.

Si ses somptueuses faveurs de l'Etat pouvaient se concevoir pour des entreprises publiques qui lui reversaient leurs bénéfices, avec la privatisation des sociétés d'autoroutes survenue en 2005, se sont maintenant les actionnaires qui ramassent le « jackpot » et les usagers qui font la mise.

Enfin, comme si la coupe n'était pas déjà pleine, le « paquet vert » conclu entre l'Etat et les concessionnaires, qui se targuent ainsi d'une nouvelle conversion à l'environnement, est une nouvelle formidable truanderie. Par exemple, COFIROUTE va consentir à 191 M€ d'investissements sur trois ans et a obtenu en compensation une prolongation d'une année de la concession, soit 312 M€. Pour ASF, les chiffres sont respectivement de 474 M€ et 734 M€.

Les années et les ministres passent, mais les relations incestueuses entre l'Etat et les concessionnaires demeurent : insupportables.